

DIRECTEUR(TRICE) SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Fonctions

Relevant du directeur général, la personne titulaire de ce poste planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités du Service de l'aménagement du territoire. Axée sur l'atteinte de résultats, elle définit les objectifs et les priorités de son service et en assure une saine gestion.

Responsabilités

- Planifier, diriger et coordonner les activités du personnel sous sa responsabilité en veillant à une répartition efficace du travail et à l'atteinte des objectifs du service;
- Négocier des ententes entre la Ville, les promoteurs et le secteur public;
- Contrôler et superviser l'application des règlements d'urbanisme, de construction, de zonage, de nuisance et des autres lois et règlements relevant de son Service;
- Superviser les demandes relatives aux dérogations mineures et aux plans d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.), préparer les dossiers devant être soumis aux divers comités, tel que le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) et agir à titre de secrétaire du Comité;
- Assurer une vigie des lois, règlements, politiques et orientations gouvernementales en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement durable;
- Recommander et préparer les modifications à la réglementation d'urbanisme;
- Analyser les projets de développement immobilier et assurer le suivi des projets majeurs de développement;
- Conseiller la direction générale et les élus sur les questions en matière d'aménagement et de développement;
- Préparer des rapports, recommandations et présentations stratégiques;
- Représenter la Ville dans différents comités de la MRC, de la CMM et participer à des consultations publiques;
- S'assurer du bon fonctionnement du système de géomatique, voir à ce que les mises à jour des bases de données soient faites régulièrement et valider les informations;
- Préparer et faire la gestion du budget annuel du service;
- Effectuer toute autre tâche connexe confiée par son supérieur.

Exigences

- Baccalauréat en urbanisme, architecture ou domaine connexe;
- Cinq (5) ans d'expérience, acquise en milieu municipal, dans des fonctions similaires;
- Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (atout);
- Bonne connaissance du Code de construction du Québec, ainsi que des lois, règlements ou normes du bâtiment connexes;
- Bonne connaissance des outils informatiques et des logiciels couramment utilisés dans le domaine de l'urbanisme (AccèsCité Territoire – atout);
- Capacité à développer et à diriger une équipe de travail;
- Facilité à communiquer efficacement et harmonieusement avec le public;
- Maîtriser la langue française orale et écrite;

Ce poste cadre est offert sur une base de 38 heures par semaine. Le salaire annuel se situe entre 93 000 \$ et 117 710 \$.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature, en y indiquant la référence « AT26-0913 », **au plus tard le 13 septembre 2026**, par courriel au cv@villebdf.ca ou en visitant la section carrière de notre site internet au www.villebdf.ca.

Ville de Bois-des-Filion - Service des ressources humaines
375, boul. Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1
Téléphone 450 621-1460

Nous remercions tous les candidats et candidates de l'intérêt porté à ce poste.
Cependant seules les personnes retenues en entrevue seront contactées.